Université de Sherbrooke

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DES SCIENCES DE LA SANTÉ

Diplôme d'études supérieures de 2e cycle spécialisées en médecine (psychiatrie)

Les sections *Présentation*, *Structure du programme* et *Admission et exigences* (à l'exception de la rubrique intitulée « Document(s) requis pour l'admission ») constituent la version officielle de ce programme. La dernière mise à jour a été faite le 1 mai 2023. L'Université se réserve le droit de modifier ses programmes sans préavis.

PRÉSENTATION

Sommaire*

*IMPORTANT : Certains de ces renseignements peuvent varier selon les cheminements ou concentrations. Consultez les sections *Structure du programme* et *Admission et exigences* pour connaitre les spécificités d'admission par cheminements, trimestres d'admission, régimes ou lieux offerts.

CYCLE
2e cycle

CRÉDITS
crédit(s)

TRIMESTRE D'ADMISSION
Été

RÉGIME DES ÉTUDES
Régulier

RÉGIME D'INSCRIPTION
Temps complet

LIEU
Campus de la santé Sherbrooke

PARTICULARITÉ*

Ouvert aux personnes étudiantes internationales en régime régulier

* Peut varier pour certains cheminements ou concentrations.

Renseignements

- 819 821-8000, poste 73015
- 819 822-6790 (télécopieur)
- Postdoc-psychiatrie-med@usherbrooke.ca
- Site Internet

INFORMATION(S) GÉNÉRALE(S)

Le programme se compose essentiellement de stages auxquels peuvent s'ajouter des activités d'apprentissage théoriques. La durée et la teneur du programme peuvent varier selon les exigences du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ou du Collège des médecins du Québec.

Objectif(s) général(aux)

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir une formation spécialisée en psychiatrie la ou le rendant apte à pratiquer de façon compétente dans tous les domaines reliés à la psychiatrie tout en étant capable d'intervenir comme consultante ou consultant dans son champ de spécialisation.

Objectif(s) spécifique(s)

Permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- d'acquérir les connaissances, les aptitudes et les attitudes requises pour déterminer avec compétence si une personne est affectée par une ou des conditions relevant de la psychiatrie et pour entreprendre les investigations et les traitements permettant la prévention, et le contrôle du ou des problèmes identifiés. Ceci s'intégrant aux rôles inhérents de communication, de collaboration, de gestion, de promotion de la santé, d'érudition et de professionnalisme.

Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant devra :

- acquérir une compréhension de la pensée, des émotions et du comportement humain, à travers la connaissance du malade et de soi, le rendant efficace dans ses relations avec la patiente ou le patient, la famille, la communauté et, s'il agit comme consultante ou comme consultant avec le médecin traitant;
- maîtriser les techniques d'entrevue et d'examen mental;
- savoir rédiger et présenter un rapport précis et complet de l'examen psychiatrique;
- être capable d'analyser les corrélations de l'histoire passée et récente et de l'état mental du patient;
- savoir faire la synthèse de l'information et proposer une formulation biopsychosociale de la problématique principale de la patiente ou du patient;
- être capable de justifier le diagnostic psychiatrique principal et de discuter des diagnostics différentiels;
- pouvoir élaborer un plan de traitement approprié et complet;
- être capable d'utiliser les techniques suivantes dans ses investigations : l'E.E.G., l'imagerie cérébrale, les évaluations psychométriques, neuropsychologiques et les évaluations de la personnalité, les inventaires de symptômes et les échelles de mesures cliniques;
- connaître les indications et les effets indésirables des thérapies somatiques;
- connaître les implications et les effets indésirables des thérapies psychologiques;
- savoir identifier les ressources de l'entourage familial et social et offrir un support aux intervenantes et intervenants naturels;
- contribuer à élargir les connaissances du domaine par ses activités d'enseignement et de recherche
- pouvoir collaborer efficacement dans un contexte d'interdisciplinarité;
- être capable de promouvoir la santé mentale et démystifier les maladies mentales.

DURÉE DES ÉTUDES

Cinq ans

STRUCTURE DU PROGRAMME

ADMISSION ET EXIGENCES

LIEU(X) DE FORMATION ET TRIMESTRE(S) D'ADMISSION

Sherbrooke : admission au trimestre d'été

Condition(s) générale(s)

Détenir un grade de 1er cycle en médecine d'une université canadienne ou américaine agréée.

Produire un certificat d'admissibilité du Collège des médecins du Québec dans le cas d'une personne diplômée d'une université autre que

canadienne ou américaine agréée.

Exigence(s) d'ordre linguistique

Condition de maîtrise de la langue à l'admission

Toutes les personnes admises doivent posséder une très bonne connaissance de la langue française leur permettant de bien comprendre, de s'exprimer explicitement et d'écrire clairement sans fautes et de façon structurée.

Pour être admissibles à ce programme, toutes les personnes candidates doivent fournir la preuve d'une connaissance minimale de la langue française, soit :

- par l'obtention d'une dispense, ou
- par l'atteinte du niveau C2 (résultat égal ou supérieur à 600 sur 699) aux quatre compétences fondamentales (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) à l'un des tests reconnus par l'UdeS.

Les détails relatifs aux motifs de dispense ou aux tests reconnus par l'UdeS sont **disponibles ici**.

Si, par ailleurs, pendant le cheminement d'une étudiante ou d'un d'étudiant, des faiblesses linguistiques en français sont constatées, la direction du programme peut imposer la réussite d'une ou plusieurs activités pédagogiques de mise à niveau. Ces activités, sous la responsabilité du Centre de langues de l'UdeS, sont non contributoires au programme.

EXIGENCES D'ADMISSION

Se présenter à l'entrevue d'admission si exigé ou soumettre, en plus des documents requis, tout document supplémentaire lorsque le Comité d'admission juge nécessaire d'obtenir d'une candidate ou d'un candidat de l'information additionnelle lui permettant de mieux évaluer sa candidature.

Critère(s) de sélection

Les candidates et candidats sont sélectionnés sur la base de leur classement par le comité d'admission du programme dans une liste d'excellence dressée selon un ordre décroissant selon les critères déterminés par le programme, tel que les résultats scolaires de la candidate ou du candidat, les résultats de l'entrevue d'admission, les lettres de références, la lettre de motivation et tout autre critère jugé pertinent par le programme. Toute formation universitaire additionnelle au grade de 1er cycle en médecine est également considérée.

RÉGIME(S) DES ÉTUDES ET D'INSCRIPTION

Régime régulier à temps complet